

## COMMUNE DE MUS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 28 avril 2014  
Nombre de conseillers en exercice : 14

Le lundi cinq mai deux mille quatorze, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Madame Vivette LOPEZ, le Maire.

Présents : M Gérard DUPLAN, 1<sup>er</sup> Adjoint et Mme Valérie COSTE, 2<sup>ème</sup> Adjointe.  
Messieurs et Mesdames Stéphanie ALCON, Frédéric AUSSEL, Mathieu BECHARD, Patrick BENEZECH, Philippe CARRANO, Emilie GACHON, Marie GAUTIER, Olivier NISSARD, Marlène ROSE, Camino SASTRE MAGRO, Jean-Marc SORIANO, conseillers municipaux.

Absente excusée : Madame Armelle GROSJEAN

Madame Armelle GROSJEAN donne procuration à Monsieur Patrick BENEZECH

La séance est ouverte à vingt heures trente minutes. Madame Sylvie ROLDAN, secrétaire de Mairie, est désignée secrétaire de séance.

Lecture du dernier compte rendu faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**27-2014**

#### **REVISION DU PLU – APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD).**

Madame le Maire fait part des conclusions de la commission d'urbanisme concernant le PADD présenté par le cabinet « Information et Territoires».

Ces dernières sont :

- Le maintien des zones agricoles et naturelles
- Sauvegarder l'aspect du village
- Veiller au coefficient d'imperméabilité des sols
- Préserver la qualité de vie

Pour cela, tendre vers une croissance démographique de l'ordre de 1.5 % par an.

Monsieur Gérard DUPLAN souhaite préciser qu'il est contre les 1,5% et préfère le taux de 2%. Il précise que selon lui cela n'empêchera en rien la construction de lotissements avec petites surfaces, ils seront certes moins nombreux mais l'aspect du village en sera malgré tout galvaudé. Il préconise plutôt le coefficient d'imperméabilité des sols et des obligations de deux parkings par logement pour forcer les constructeurs à proposer des surfaces de terrain plus grandes pour chaque maison.

Madame la Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le PADD ;

A la question : doit-on maîtriser la croissance démographique de l'ordre de 1.5 % par an ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 pour et un contre (Monsieur Gérard DUPLAN pour les raisons mentionnées plus haut) approuve la maîtrise d'une politique de croissance démographique de l'ordre de 1.5 % par an.

A la question : Approuvez-vous dans son ensemble le PADD présenté par le cabinet « Information et Territoires » ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 pour et un contre (Monsieur Gérard DUPLAN) approuve le PADD présenté par le cabinet « Information et Territoires ».

Pour copie conforme,  
A Mus, le 06 mai 2014



Madame le Maire  
Vivette LOPEZ

